

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
21 mars 2019 - Prangins

71 communes membres, 38 présentes, 21 excusées, 12 absentes, équivalent à 146 suffrages sur 259, la majorité absolue est à 74 suffrages. (57 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, , Buchillon, Bursinel, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Coppet, Corbeyrier, Corseaux, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Denens, Dully, Eclépens, Founex, Gimel, Gingins, Givrins, Lavigny, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mies, Missy, Moiry, Montricher, Penthalaz, Penthaz, Prangins, Rolle, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy-Avenex et Vufflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Allaman, Bremblens, Chavannes-de-Bogis, Daillens, Echandens, Etoy, Féchy, Genolier, Henniez, Jouxten-Mézery, La Rippe, La Sarraz, Mex, Mont-sur-Rolle, Perroy, Saint-George, Saint-Oyens, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges et Villars-Sainte-Croix.

Sont absentes, les communes de :

Bougy-Villars, Clarmont, Commugny, Cottens, Eysins, Gilly, Grens, Lully, Montagny-près-Yverdon, Tannay, Vich et Yens

Points forts de l'assemblée générale

- *Présentation de M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies*

M. Schmidt présente le rapport du groupe de travail qui s'est penché sur la possibilité que les communes perçoivent leurs impôts elles-mêmes. Les avantages, les inconvénients et le cadre légal y sont détaillés.

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue.
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 29 novembre 2019, à Henniez.
3. Présentation de Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, perception de l'impôt par les communes
4. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :
 - MCH2 : position de l'AdCV sur les propositions du groupe technique
 - Nouvelle péréquation : état des discussions avec l'Etat et l'UCV
 - EIAP
 - ZIZA
 - Directives NORMAT
5. Divers et propositions de l'assemblée.

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h08 et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue les députés Amélie Cherbuin et Pierre-André Romanens, ainsi que M. Grégory Balmat, journaliste de La Côte. Elle souhaite la bienvenue à M. Jean-Jacques Nicolet, municipal à Marchissy, en tant que commune invitée. Elle accueille chaleureusement Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle excuse l'absence de MM. Jean-Yves Thévoz et Michel Buttin, membres du Comité de l'AdCV, ainsi que celle des préfets.

Mme la présidente remercie chaleureusement M. François Bryand, Syndic Prangins, la Municipalité et l'équipe communale qui a préparé l'accueil de cette AG pour leur hospitalité. L'assemblée applaudit puis Mme la Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic.

M. Bryand souhaite la bienvenue à toutes et tous. L'ordre du jour de l'AG de l'AdCV portant largement sur les soucis financiers, il choisit de ne pas revenir dessus, bien qu'ils fassent partie intégrante de ses préoccupations, comme de celles de tous les représentants de communes réunis ce jour.

Il présente brièvement sa commune dans laquelle le mot d'ordre est « la qualité de vie ». Prangins est idéalement située entre le lac et le Jura, à proximité de Genève et de Nyon. De moins de 1'000 habitants il y a 50 ans, Prangins compte aujourd'hui quelques 4'000 personnes de 70 nationalités différentes, une plus-value culturelle importante.

La commune accueille sur son territoire au Château de Prangins le Musée National Suisse, qui a fêté ses 120 ans en 2018. Outre cette énorme richesse historique, Prangins compte un grand nombre d'atouts, tels que sa plage, son port, son aéroport, son terrain de sports, ses hôtels et restaurants et son accueil scolaire.

En conclusion et pour revenir aux thèmes traités lors de cette AG de l'AdCV, M. Bryand rappelle le sujet du développement régional, auquel la Commune de Prangins est très favorable, mais tout en conservant une qualité de vie soignée.

M. le Syndic souhaite à l'assemblée une agréable séance et aura le plaisir de servir un apéritif convivial à l'issue des débats.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 8 novembre 2018 à Henniez

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Mme Josephine Byrne Garelli passe au procès-verbal du 29 novembre à Henniez. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec deux abstentions.

3. Présentation de M. Pierre-Alain Schmidt « Perception de l'impôt par les communes »

Mme Byrne Garelli passe la parole à M. Pierre-Alain Schmidt, syndic de Mies, non sans avoir résumé son curriculum vitae et rappelle que la Commune de Mies est membre fondatrice de l'AdCV.

M. Schmidt remercie la Présidente et présente le groupe de travail qui s'est penché sur la possibilité que les communes perçoivent leurs impôts elles-mêmes, soit les Syndics de Rolle, Coppet, Vaux-sur-Morges et Mies, aidés par le Secrétaire général de l'AdCV.

Il précise d'emblée que les impôts sur les gains immobiliers et les personnes morales ne rentrent pas dans le cadre de cette perception communale.

La question de la perception des impôts par les communes elles-mêmes a intrigué le GT, sachant que 13 communes vaudoises (dont 6 font partie de l'AdCV) la pratiquent déjà. Le GT a voulu déterminer quels en étaient les avantages.

Il s'avère qu'ils sont nombreux :

- organiser les acomptes selon l'agenda de la commune
- décider du montant de ceux-ci
- intérêts aux contribuables qui payent en avance
- contrôle et suivi (amélioration du recouvrement de l'impôt communal)
- diminution du montant des impayés

Le groupe de travail a ensuite comparé les frais inhérents à la perception des impôts par le Canton et ceux qui auraient été générés par une perception communale. Et en effet, les économies peuvent aller de 20% à 80% suivant les communes.

La perception des impôts par les communes dites « riches » est un avantage certain pour elles :

- l'argent est dans les caisses
- l'économie de l'émolument cantonal

- la maîtrise par les communes de leur argent au moment des négociations péréquatives

M. Schmidt rappelle que la péréquation a été présentée et acceptée par une majorité, car elle profite à une majorité. Il constate que les efforts des communes ayant de riches contribuables sont mis de côté par la Canton.

Le groupe de travail s'est également penché sur les inconvénients d'une perception des impôts par les communes, il en ressort les points suivants :

- un travail supplémentaire administratif, expédition, recouvrement
- des coûts administratifs (contrôlés et contrôlables)
- l'émolument perçu par le Canton pour la fourniture des données reste à payer

Enfin, le groupe de travail a analysé le cadre légal qui permet aux communes de percevoir l'impôts elles-mêmes et constate que rien ne l'empêche.

M. Schmidt et ses collègues proposent donc aux communes qui le souhaiteraient, la création d'une association intercommunale dédiée uniquement à la perception de l'impôt. Cela permettrait des débats et un enrichissement réciproque ainsi que des conditions économiques plus favorables pour les communes regroupées. M. Schmidt insiste sur la création d'une association qui soit extérieure à l'AdCV, à l'UCV ou même à Région Nyon, il note également que l'UCV réfléchit à la question. M. Schmidt relève encore que la création d'une telle association permettrait de s'ouvrir à d'autres communes, non membre de l'AdCV.

Enfin, à travers une telle association, M. Schmidt précise que l'union faisant la force, le message envoyé au Canton serait que les communes veulent faire des économies et être plus efficaces.

Mme Byrne Garelli remercie M. Schmidt pour sa présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques.

M. Didier Amez-Droz, syndic de Montricher demande si une commune qui souhaite procéder à la perception des impôts elle-même doit au préalable le demander à son conseil communal d'une part et d'autre part si le Canton est en mesure de le refuser.

M. Schmidt répond qu'en effet, le risque que le Canton refuse existe, c'est pourquoi il recommande de se regrouper entre communes. Pour le surplus, le conseil doit effectivement donner son accord.

M. Amez-Droz craint qu'avec un regroupement de communes on assiste à une inertie de coût.

M. Schmidt constate que plus la commune est « riche », plus elle a intérêt à agir seule, mais avec un regroupement de communes, on est plus efficace. A analyser.

M. François Keller, municipal à Coppet prend la parole pour exprimer tout le soutien de sa Commune au GT et qu'elle souscrit entièrement à la proposition.

M. François Bryand, syndic de Prangins revient sur les exemples d'économies réalisés avec les communes de Vaux-sur-Morges et Mies et constate que selon le calcul effectué les économies réalisées sont faibles. Il demande si, dans le cas de la création d'un regroupement de communes pour la perception de l'impôt, le système informatique devrait être changé et à quel coût.

M. Schmidt informe que non, car on ne parle que de la perception. Il propose la création d'un bureau spécifique, par exemple une fiduciaire, à qui l'on confierait la tâche de

réceptionner les données du Canton et qui serait chargée de procéder à la perception de l'impôt (le calcul du montant de la perception reste de la compétence du Canton).

M. Pierre-André Romanens, député PLR au Grand Conseil, informe qu'il soutient pleinement la démarche. Toutefois, le Canton ayant une gouvernance de gauche, il ne voit pas les choses du même œil. M. Romanens craint que le Canton ne mette en place une nouvelle loi qui empêcherait les communes de se regrouper.

M. Schmidt reconnaît que le GT n'a pas prévu un tel cas de figure. Il considère que si le Canton devait en arriver là, cela serait un message très agressif de sa part. La première réflexion du GT reste d'essayer de faire faire des économies à nos collectivités. Il constate que l'autonomie des communes n'existe déjà presque plus, sauf quand cela arrange le Canton. Dans cette situation, on aurait tendance à vouloir baisser les bras, mais il rappelle que le Canton peut également être durement touché par la nouvelle péréquation, notamment quand un gros contribuable ne se contente pas de déménager dans une autre commune, mais décide carrément de quitter le canton de Vaud. Il rappelle également que le canton de Vaud a un taux d'imposition pour les particuliers parmi les plus hauts.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel prend la parole pour remercier et féliciter M. Schmidt et le travail effectué par le GT. Il exprime sa crainte que la création d'une association de communes soit forte au départ puis s'étiole, comme cela arrive souvent. Il propose de demander au Canton une explication sur les différences des montants entre la perception par le Canton et par celle des communes, relevées par le GT. Il propose également de demander au Canton que les recouvrements soient exécutés de manière plus transparente et plus rapide.

M. Schmidt remercie M. Burnier pour son intervention et précise qu'il n'est pas d'accord avec sa troisième proposition, car en effet, la péréquation n'est pas compliquée vu qu'il n'y aurait qu'un seul interlocuteur pour la perception des impôts communaux. Il ne faut pas confondre l'impôt communal avec l'impôt cantonal.

M. Amez-Droz reprend la parole et souhaite être rassuré sur le fait que si le Canton ne perçoit pas l'impôt, les communes n'auront pas à avancer l'argent.

M. Schmidt le rassure.

M. Amez-Droz informe qu'il a assisté à une réunion proposée par l'UCV sur le même sujet et précise que la moitié de l'assemblée était également d'accord sur le principe de la perception de l'impôt par les communes.

M. Schmidt explique que c'est le signal qu'il faut se regrouper. Si en finalité le Canton devait refuser une péréquation qui laisse une marge d'autonomie aux communes, alors le message serait clair que tous les représentants des communes ne servent à rien, tout au plus sont-ils des fonctionnaires bon marché au service du Canton.

Mme Anne-Christine Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château, demande la parole pour exprimer ses remerciements au GT. Elle note au passage que ce travail de perception directe ne devrait pas devenir un moyen de pression sur le Canton, ce serait malsain. Mme Ganshof souhaite apporter son expérience, vu que la Commune de Vufflens-le-Château a décidé depuis son élection à la syndication de ne plus percevoir l'impôt elle-même, elle a donc fait la démarche inverse de celle proposée par le GT. Mme Ganshof informe qu'aucune différence notable n'a été relevée au niveau des coûts depuis, sauf pour des recours en taxation, qui peuvent coûter très cher. Elle relève que leur choix a été fait pour garantir la confidentialité des données et pour des raisons des compétences du personnel.

M. Schmidt remercie Mme Ganshof pour son intervention, mais revient sur le fait qu'en aucun cas le GT propose de se réunir pour faire pression sur le Canton, cela n'est absolument pas le but. Une association de communes qui souhaitent percevoir l'impôt elles-mêmes ne doit pas être comprise comme une révolte, mais exister pour une

meilleure efficacité. M. Schmidt pense qu'il est plus intéressant pour les communes de pouvoir disposer de leur trésorerie plutôt que devoir quémander auprès du Canton. De même la création d'un organisme indépendant, voire professionnel, pour la perception de l'impôt, résoudrait pratiquement tous les soucis auxquels sont confrontées les communes actuellement.

M. Amez-Droz suggère de faire voter l'assemblée pour savoir combien de personnes sont favorables à la création d'une association intercommunale. Il semble que ce vote ne soit ni souhaité, ni jugé nécessaire par l'assemblée, de sorte qu'il y est renoncé.

Mme la Présidente remercie M. Schmidt. Elle rappelle qu'au mois de septembre 2018, l'intervention de MM. Schmidt et Produit a été visionnaire. L'UCV a commencé à plancher sur la question il y a un mois seulement. Tous se rencontrent demain matin pour échanger sur le sujet.

Mme Byrne Garelli remet un présent à M. Schmidt. Ce dernier précise encore qu'il se tient à la disposition de toute personne qui a un intérêt ou des questions sur la perception de l'impôt par les communes.

4. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

MCH2

Mme Byrne Garelli passe la parole à Mme Carine Tinguely qui expose la position de l'AdCV sur les propositions du groupe technique.

Un groupe technique et un groupe politique ont étudié et se sont positionnés sur les 20 recommandations proposées par le groupe d'étude pour les finances cantonales et ont déterminé la position des communes vaudoises. Il ressort de ces travaux que douze recommandations ont été acceptées sans réserve par l'AdCV et l'UCV. Deux seront rediscutées une fois que les communes pilotes auront fini leurs travaux et que le GT chargé d'examiner la future loi sur les finances communales aura suffisamment avancé. Les six dernières sont des recommandations qui ont fait l'objet de remarques des faïtières et qui devront être revues.

Un groupe de travail composé de représentants de l'UCV, de l'AdCV (M. Jean-Yves Thévoz pour la partie technique et par Mmes Byrne Garelli et Tinguely pour la partie politique), de l'Association des boursiers communaux et du Canton, ainsi que les boursiers des trois communes pilotes soit, Pully, Daillens et Jongny, a été constitué. Celui-ci est chargé de proposer un nouveau plan comptable, un manuel comptable et un plan de transition pour les communes, basés sur les recommandations précitées. Ce travail devra être accompli dans un délai de 12 mois. Ce groupe de travail est cofinancé par les deux faïtières et le Canton. Le but est de mettre en place le nouveau modèle comptable pour le budget 2022

Sur les 20 recommandations de MCH2, les deux faïtières de communes en ont accepté 12 et demandé à ce que 2 d'entre elles soient revues après les travaux des communes pilotes. 6 recommandations ont fait l'objet de remarques ou d'objections de la part de l'UCV et de l'AdCV. Il a été convenu que l'UCV prenne la direction des opérations pour la création d'un plan et d'un manuel comptable, M. Saitta, Secrétaire général de l'UCV, ainsi qu'un stagiaire engagé pour l'occasion planchent dessus.

Leurs travaux devront être finalisés durant l'été 2021 afin que les communes puissent préparer leur budget 2022 sur ces nouvelles bases. L'objectif est que la mise en place de MCH2 soit opérationnelle au 1^{er} janvier 2022.

Mme Tinguely rappelle qu'il faut que toutes les communes s'assurent rapidement que leur informatique et leur système comptable soient prêts pour la transition.

Elle termine sa présentation et précisant qu'elle reste à la disposition des communes membres qui ont des questions.

NPIV

Mme Byrne Garelli reprend la parole pour rapidement faire le point de la situation sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, notamment sur l'état des discussions en cours avec l'Etat et l'UCV. Elle rappelle que des discussions entre le Canton et les deux associations faîtières de communes ont débuté à la fin de l'année passée. L'AdCV notamment demandé que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi soit prête en juin 2021 et avancée par rapport au projet du Conseil d'Etat - qui souhaitait attendre le 1^{er} janvier 2023 - pour coïncider avec la fin de la législature actuelle. Nous avons également souligné que le Conseil d'Etat devrait prévoir des dispositions transitoires entre 2020 et l'entrée en vigueur précitée pour les communes que la péréquation actuelle et la hausse constante de la facture sociale mettent en difficulté. A ce propos, un certain consensus semble se dégager pour admettre que la problématique du financement de la facture sociale doit être réglée en parallèle à l'introduction de la nouvelle péréquation. Cas échéant, la question de la facture policière pourrait aussi être prise en compte dans le même temps.

Le 12 septembre 2018, des représentants du Canton et des faîtières ont déjà pu trouver un accord sur un certain nombre de buts et de principes techniques pour la NPIV, discutés lors des ateliers organisés avec les communes membres lors de l'AG du 28 juin 2018 à Eclépens.

Dans le cadre de ces discussions, M. Cappelletti, chargé de recherche auprès du SCL, a présenté « une synthèse des instruments de la péréquation financière nationale et des nouveaux systèmes de péréquation cantonaux ». Trois points importants ressortent notamment de ce document :

- aucun canton avec une facture sociale ne la répartit selon des critères de ressources comme le Canton de Vaud. Tous appliquent une répartition par tête ;
- en dehors du Canton de Vaud, tous les autres cantons prévoient une contribution de l'Etat dans leur péréquation. Cette participation des cantons est très fréquente dans la péréquation des besoins et dans la compensation des charges des centres ;
- tous les cantons (sauf Vaud) utilisent des indices de ressources harmonisés

S'agissant de cet indice des ressources, l'AdCV a également émis une réserve : le système proposé doit être simple à appliquer et facile à comprendre pour les intervenants.

En revanche, le Canton a notamment refusé que la feuille de route précise explicitement qu'il participerait au financement de la péréquation, notamment pour aider les villes-centres. Il ne voulait pas non plus qu'il soit écrit que seuls les revenus fiscaux des communes seraient pris en compte dans la péréquation.

Les deux faîtières ont donc écrit au Canton le 4 mars pour revenir sur ces points. Si le Canton n'accepte pas d'assouplir sa position, une plate-forme devra être ouverte.

Enfin, des mesures ont été demandées afin que les communes qui ne bénéficieront plus du plafond de l'effort à 45 points à partir du 1^{er} janvier 2020 évitent de subir des

conséquences trop négatives jusqu'à l'entrée en vigueur de la NPIV. La COPAR a été chargée de faire des propositions.

Mme la Présidente termine son rapport en demandant s'il y a des questions. Personne ne souhaitant intervenir elle passe la parole à M. Andreas Sutter.

EIAP

Une dernière rencontre avec le collectif parascolaire devant avoir lieu le lendemain de la présente Assemblée générale, M. Sutter ne peut pas donner les résultats définitifs des discussions.

Il informe l'assemblée que l'hiver a été rude. Depuis les grandes manifestations de l'an dernier, des rumeurs infondées et des menaces ont incité l'EIAP, composé de 2 représentants de l'AdCV, 8 de l'UCV, de représentants de districts et d'exécutifs. A intervenir pour défendre les communes. M. Sutter note que les membres de l'EIAP sont tous sur la même longueur d'onde et très soudés.

L'EIAP a donc proposé une rencontre avec le collectif, pour que chacun puisse exposer ses objectifs. Dans le nouveau cadre de référencement, L'EIAP souhaite conserver la qualité de l'offre et favoriser l'ouverture de nouvelles structures, puisqu'il y a une réelle demande. Les communes restant les principaux « payeurs », elles estiment qu'il faut les laisser agir. De son côté, le collectif a exposé des revendications trop élevées, qui risquaient à terme d'inciter les communes à ne plus ouvrir de places d'accueil.

Les diverses rencontres avec le collectif ont abouti à un accord juste avant les relâches de février de cette année. Le nouveau cadre de référence ainsi qu'un communiqué de presse étaient prêts à être lancés à la rentrée. Cependant, juste après les vacances, le collectif est revenu sur ses demandes avec des exigences supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle, la réunion de demain est agendée. M. Sutter a bon espoir d'arriver à un consensus et que le nouveau cadre de références soit prêt dans un délai de deux à trois semaines.

M. Sutter informe également l'assemblée des actuelles négociations sur les constructions scolaires. Suite à une impulsion du GT scolaire de l'Adcv et de l'UCV, M. Carrard, Syndic d'Yverdon, a déposé une initiative parlementaire en février. Concernant l'informatique notamment, M. Sutter recommande de ne pas se laisser intimider par le terme « interactivité », en effet, le système d'écrans interactifs proposé est très cher, et d'ici à ce que les enseignants soient formés à leur utilisation, il va couler de l'eau sous les ponts. Mieux vaut s'en tenir à l'« Apple-TV » branché sur un écran de grande taille. Cette solution est moins onéreuse et d'ailleurs conseillée par la DGEO.

L'assemblée applaudit l'intervention de M. Sutter.

La Parole est passée à M. Pierre Stampfli.

ZIZA

M. Stampfli donne un retour de consultation sur les ZIZA. Il explique que le Canton a finalement renoncé à édicter des directives détaillées quant au déploiement des ZIZA, préférant une mise en œuvre directe et rapide du système de gestion sur la base de la ligne d'action D1 et des mesures D11 et D12 du plan directeur cantonal. Toutefois, à la demande des deux associations faîtières, les services de l'Etat apporteront leur appui aux communes dans l'élaboration des stratégies régionales.

Une séance technique prévue le 4 avril devrait notamment réunir les responsables techniques des organisations régionales et des structures d'agglomération, et des

représentants techniques de l'AdCV et de l'UCV. Lorsque l'élaboration des stratégies régionales aura un peu avancé, un groupe plus politique pourra éventuellement se réunir à nouveau si les faïtières le souhaitent.

Directives NORMAT

M. Stampfli informe que lors d'une réunion qui a eu lieu début février, afin de donner un retour sur la 1^{ère} consultation, le Canton a indiqué avoir intégré toutes les remarques de l'AdCV.

Par ailleurs, lors de cette 1^{ère} consultation, la Directive n'était pas achevée, plusieurs chapitres étant en cours de rédaction. A la demande de l'AdCV, le Canton a accepté l'organisation d'une deuxième consultation, une fois le document totalement finalisé.

Prochaines AG et sorties récréatives

La Présidente remercie M. Stampfli pour son rapport et étant donné qu'il n'y a pas de questions, elle reprend la parole pour informer des dates des prochaines Assemblées générales de l'AdCV en 2019, soit :

- le 13 juin à Mex
- le 19 septembre à Crans-près-Céligny
- le 28 novembre à Buchillon

Elle informe également des dates et lieux des prochaines sorties récréatives, soit :

- le 17 mai 2019 à Cuarnens
- en 2020 à Penthaz, date exacte à déterminer

Mme Byrne Garelli remercie d'ores et déjà chaleureusement ces communes pour leur accueil.

5. Divers et propositions de l'assemblée

Mme la Présidente informe l'assemblée que le comité souhaite mettre en place un **groupe de travail mixte** entre les membres du comité et les communes membres intéressées, afin de mieux cerner leurs besoins, de déterminer si les prestations offertes par l'AdCV correspondent bien aux attentes des communes et d'évaluer la pertinence du travail du comité.

Elle propose à toutes les personnes intéressées de prendre contact avec le Secrétariat général de l'AdCV.

Mme Byrne Garelli annonce que le groupe de réflexion « **parole aux communes** » n'a pas achevé ses travaux. Dès lors M. James Kappeler viendra les présenter lors de la prochaine Assemblée générale de l'AdCV.

La Présidente détaille le nouvel **organigramme de l'AdCV** suite au départ de M. Kappeler et de la diminution du temps de travail de Mme Catherine Aebi. Elle présente Mme Miriam

Perraudin qui remplace Mme Aebi au poste de secrétaire à 40% depuis le 1^{er} février, ainsi que les nouveaux binômes selon les dicastères.

Etant toujours seule à assumer le pilier du social, la Présidente informe que le comité va recevoir la semaine prochaine un candidat qui souhaite intégrer le comité de l'AdCV. Le cas échéant, il sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale.

Mme Byrne Garelli offre la possibilité aux membres de l'assemblée de prendre la parole.

M. Robert Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny, souhaite que d'une manière générale l'on n'utilise plus le terme de « commune riche » mais plutôt de « commune contributrice ».

La Présidente relève qu'en effet, cela serait plus correct, l'on devrait même dire « commune à forte capacité contributrice ».

Sur cette précision, elle lève la séance et invite l'assemblée à participer à l'apéritif dînatoire préparé par la Commune de Prangins.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 20h50

Calendrier 2019

- Jeudi 17 mai 2019, sortie récréative à Cuarnens,
- Jeudi 13 juin 2019, assemblée générale à Mex,
- Jeudi 19 septembre 2019, assemblée générale à Crans-près-Céligny,
- Jeudi 28 novembre 2019, assemblée générale à Buchillon.

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Présentation de M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies